

CHARTRE DES BENEVOLES EHPAD MARIE-THERESE

1. Définition :

Être bénévole, c'est être complémentaire et ne pas prendre la place des familles ou du personnel de l'Etablissement. C'est collaborer avec le personnel et les familles pour répondre aux besoins et aux attentes des Résidents.

2. Caractéristiques du bénévolat :

Les bénévoles interviennent pour : aider, accompagner, donner, écouter, informer, échanger, jouer, chanter, lire, raconter, parler, plaisanter et animer.

3. Principes du bénévolat :

- Le Respect de la vie privée, des opinions, de la dignité et de la liberté des Résidents. Une personne âgée, même très dépendante, est une personne à part entière avec son histoire et sa singularité.
- La Discrétion, qui suppose de ne pas divulguer ce qui a pu être confié par un Résident lors de la visite qui lui a été rendue.

4. La régularité et la ponctualité :

- Afin de ne pas décevoir le Résident par une attente inutile et lui permettre d'avoir pleinement confiance, lorsqu'un bénévole ne peut être présent à une visite qu'il avait promise, en cas de remplacement ou d'absence, il est indispensable de prévenir l'Etablissement, afin que le Résident en soit informé le plus rapidement possible.

5. Le désintéressement :

- Le bénévolat est avant tout destiné à permettre un contact désintéressé, établir une relation de confiance dans le respect de la personne. Il ne doit pas servir de support à une quelconque propagande militante, politique ou religieuse.

6. La place des bénévoles :

- Les bénévoles qui interviennent dans l'Etablissement sont complémentaires et responsables de leurs paroles. Ils ont des règles à respecter au sein de l'Etablissement, au même titre que tout le personnel.

7. Le savoir-être et le savoir-faire du bénévole :

- Le bénévole doit savoir écouter et être à l'écoute des Résidents qu'il visite et leur apporter le réconfort attendu en leur permettant d'exprimer leurs idées, émotions ou soucis et ceci sans leur imposer ses idées ou porter des jugements.
- Le bénévole doit faire preuve de discrétion et ne doit pas divulguer ce qui a pu lui être confié ou ce qu'il a pu voir.
- Le bénévole doit être vigilant à :
 - Ne pas porter de jugements vis-à-vis des résidents, de leur famille, du personnel et de l'ensemble des bénévoles,
 - Ne pas colporter à l'extérieur de l'Etablissement, des faits, des événements ou des rumeurs dont il a eu connaissance lors de sa venue dans l'Etablissement. Dans le cas d'un problème majeur où il se doit d'intervenir, le bénévole en informera le plus rapidement possible le directeur ou le cadre soignant.
- Le bénévole doit toujours se rappeler que l'Etablissement est un lieu de vie .

8. Couverture des risques :

- Dans l'enceinte de l'Etablissement et lors des sorties, toute personne est assurée par la structure.

9. Organisation et fonctionnement du bénévolat :

- Le bénévole signale s'il souhaite sortir avec un Résident auprès de l'animatrice, ou à l'infirmière ou au personnel soignant, et signale son départ et son retour.
- Les interventions du bénévole peuvent être régulières.
- Les bénévoles peuvent s'intégrer dans le planning d'activités et peuvent proposer des animations.

10. Collaboration avec le Personnel :

- Un travail de collaboration est important avec tous les intervenants. C'est pourquoi le bénévole doit se rapprocher du personnel soignant avant de prendre certaines initiatives (relever une personne, donner des sucreries...par exemple)
- Le bénévole ne décide pas à la place du Résident.
- Le bénévole doit être informé de la manière d'appeler le personnel en cas d'urgence, et des consignes de sécurité applicables dans l'Etablissement.

Je, soussigné (e)déclare avoir pris connaissance de la Charte des Bénévoles qui définit les valeurs auxquelles se réfèrent les bénévoles de l'EHPAD Marie-Thérèse. Je m'engage à respecter ces valeurs et les principes de fonctionnement qui en découlent. En cas de non respect, le Directeur de l'Etablissement se réserve le droit de résilier l'engagement.

Fait à..... Le..... Signature du bénévole.